RÉPUBLIQUE FRANCAISE
♦
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
♦
MAIRIE de LARMOR-PLAGE

Ville de Larmor-Plage
Station classée de tourisme

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601071-20260528-2026_S3_D05-DE

N°2026-S3-D05

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
22 mai 2026

Séance publique du jeudi 28 mai 2026

La séance a été ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de madame Marianne ROUSSET, maire de Larmor-Plage.
Le procès-verbal du conseil municipal du 16 avril 2026 a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Présidente : Madame Marianne ROUSSET

Secrétaire de séance : Madame Sonia DE MEYER

QUORUM :

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Procurations : 2
- Absents : 0
- Votants : 29

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marianne ROUSSET, M. Stéphane LOHÉZIC, Mme Sonia DE MEYER, M. Jacques LE GUENNEC, Mme Véronique JEFFROY, M. Sébastien GUILLIN, Mme Annabelle MERCIER, M. Stéphane LOPEZ, Mme Annick COULON, Mme Katherine GIANNI, M. Didier KERVAZO, Mme Alexane DUPUIS, M. Hervé LE FLOCH, Mme Sabine GUERLAIS, M. Robert MIGNONE, Mme Catherine SCIEUX, Mme Victoire DOHET, M. Dominique TAILHARDAT, Mme Laëtitia HOUDART, M. Jean-Marc PERON, Mme Claire FOURGASSIÉ LIÈVRE, M. Jean-François COURTAY, M. Jean-Louis MILÈS, Mme Patricia LE FLOC'H, M. Gabriel LE SEIGLE, Mme Catherine COICAUD, M. Nicolas GRIS.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : M. Francis RUBIANO à M. Robert MIGNONE ; M. Pierre LE CLANCHE à Mme Sonia DE MEYER.

Objet : Décision modificative n°1-2026 : intégration des résultats définitifs 2025 au budget 2026

Madame le Maire présente les résultats constatés de l'exercice 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées en 2025	12 035 732,15
Recettes réalisées en 2025	14 059 816,54
Résultat - Capacité d'autofinancement (CAF) 2025	**2 024 084,39**
CAF prévisionnel au BP2026	**1 753 000,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées en 2025	7 795 609.65
Recettes réalisées en 2025	5 060 531,00
Résultat d'investissement 2025	-2 735 078,65
Résultat antérieur reporté 2024	2 389 549,09
Déficit 2025	**-345 529,56**
Résultat provisoire indiqué au BP 2026	**+ 322 818,00**

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601071-20260528-2026_S3_D05-DE

Il convient d'intégrer ces résultats définitifs 2025 au Budget Primitif 2026 et d'ajuster la *section d'investissement* (soit -51 733,61 €) en résorbant le déficit d'investissement constaté, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	**Libellé**	**Montant**	**Article**	**Libellé**	**Montant**
001	Déficit	345 529,56	001	Excédent prévisionnel	-322 818,00
21318	Travaux	-397 263,17	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	+271 084,39
		-51 733,61			**-51 733,61**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-11,
Vu le budget Primitif 2026 adopté par le conseil municipal le 17 décembre 2025,
Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025,
Considérant la nécessité d'intégrer l'affectation du résultat 2025,

Vu l'avis du **bureau municipal** du 7 mai 2026 ;
Vu l'avis de la **commission RESSOURCES** du 21 mai 2026 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 - 2026
- **DE DONNER pouvoir à** madame le Maire pour prendre les mesures nécessaires à son exécution.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'UNANIMITÉ.

LARMOR-PLAGE, le 1er juin 2026

LE MAIRE
Marianne ROUSSET

MAIRIE DE LARMOR-PLAGE (MORBIHAN)